

Vision d'aménagement Secteur Chaudière

GROUPES DE DISCUSSION AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MILIEU



Compte-rendu

MISE EN CONTEXTE

Avec la mise en place du réseau structurant de transport en commun, la Ville souhaite doter le secteur Chaudière d'une vision d'aménagement afin de définir les grandes orientations de ce territoire qui est appelé à se développer rapidement.

Les citoyens qui habitent, travaillent ou fréquentent le secteur ainsi que les acteurs économiques, institutionnels ou communautaires intéressés ont été invités à partager leur connaissance du milieu et à donner leur avis sur la qualité des aménagements urbains, des constructions, des déplacements, du stationnement, des commerces, des services offerts.

Séances de travail

Deux séances de travail virtuelles ont été tenues au mois de juillet 2020, pour faire suite à l'atelier participatif tenu le 11 juin. Une quinzaine de professionnels du domaine de l'aménagement ont été conviés à la première rencontre qui s'est tenue le 14 juillet. Puis la deuxième séance s'est tenue le 15 juillet, où dix-huit (18) participants issus d'organismes du milieu ont pris part aux échanges.

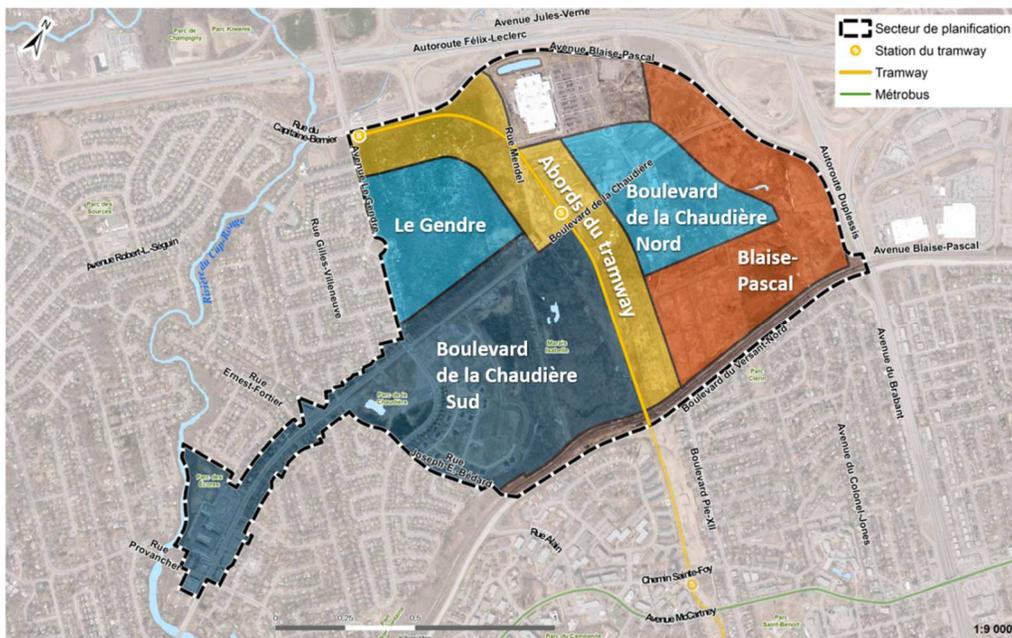
Objectifs des rencontres

- ✓ Rassembler les acteurs principaux dans le cadre d'un « groupe de discussion » portant sur la vision d'aménagement du secteur;
- ✓ Leur présenter la démarche d'élaboration de la Vision;
- ✓ Recueillir leur point de vue sur les divers thèmes d'intérêt :
 - Activités et vocations;
 - Cadre bâti;
 - Mobilité et déplacements;
 - Aménagements des espaces publics.
- ✓ Les informer et les impliquer dans la démarche participative;
- ✓ Répondre à leurs interrogations.

Secteur d'intervention

Le secteur concerné est situé approximativement entre l'avenue Blaise-Pascal au nord et à l'est, le boulevard du Versant-Nord au sud ainsi que l'avenue Le Gendre et la rue Joseph-E.-Bédard à l'ouest. Il s'étend sur le boulevard de la Chaudière pour inclure le parc de la Chaudière, le parc des Écores et le secteur commercial près de la rue Provancher.

Vision Chaudière - Secteur de planification



Localisé à la croisée d'importants axes autoroutiers et dans la continuité d'un quartier résidentiel en pleine croissance, le secteur Chaudière est toutefois peu invitant. Bien que certains projets commerciaux aient été réalisés récemment, les vocations restent à préciser pour de nombreux terrains toujours vacants. Dominé par les infrastructures dédiées à l'automobile (bretelles d'accès, stationnements de surface, absence de trottoirs, etc.), le territoire est caractérisé par des aménagements peu conviviaux pour les piétons et les cyclistes. En contrepartie, on dénote la présence d'espaces naturels fréquentés et appréciés des citoyens.

En tenant compte du tracé du futur tramway, la vision permettra d'encadrer le développement immobilier, de mettre en valeur certains milieux naturels et de prévoir des aménagements publics qui rendront ce secteur plus accessible et convivial. À terme, le secteur Chaudière pourrait être un milieu de vie, de travail et d'activités combinant commerces, habitations et espaces naturels.

DÉMARCHE CONSULTATIVE

Que vous travaillez, fréquentez ou habitez à proximité du secteur Chaudière, tous étaient invités à aider la Ville à définir sa vision d'aménagement, à participer à la démarche consultative en donnant leur avis sur la qualité des aménagements urbains, des constructions, des déplacements, du stationnement, des commerces, des services offerts, etc.

Consultation en ligne

Du 2 au 23 juin 2020, les citoyens ont pu participer à la consultation en ligne afin de définir l'avenir du secteur Chaudière.

Atelier participatif

Plusieurs citoyens ont participé à l'atelier en ligne le jeudi 11 juin 2020 en vue de planifier la vision d'aménagement pour le secteur Chaudière.

Durant cette rencontre, les participants ont abordé les quatre grands thèmes suivants :

- Activités et vocation (commerciales, résidentielles, récréatives, bureaux);
- Cadre bâti (bâtiments, architecture, hauteurs);
- Aménagements urbains (rues, parcs, espaces verts et places publiques);
- Déplacements et mobilité (piétons, cyclistes, automobilistes, utilisateurs du transport en commun).

Groupes de discussion

Séances virtuelles tenues avec les :

- Acteurs du domaine de l'aménagement;
- Acteurs du milieu.

Prochaines étapes

- Élaboration du projet de vision d'aménagement (orientations, objectifs et propositions d'aménagement)
- Présentation du projet de la vision d'aménagement
- Deuxième phase de consultation sur le projet de vision d'aménagement
- Adoption de la vision d'aménagement

Parties prenantes

- Résidants des quartiers touchés et des quartiers voisins
- Travailleurs et autres personnes qui fréquentent le secteur
- Propriétaires fonciers du territoire concerné
- Organismes du milieu, conseils de quartier
- Professionnels du domaine de l'aménagement

Communication

- Communiqué de presse
- Envoi courriel – parties prenantes, listes de distribution
- Médias sociaux

Déroulement des groupes de discussion

- Accueil des participants;
- Mot de bienvenue;
- Présentation des objectifs des rencontres et de la démarche d'élaboration de la Vision;
- Présentation du portrait du territoire (mise en contexte);
- Présentation des thèmes et discussion par thème à l'aide de questions clés :
 - Thème 1 : Activités et vocations
 - Thème 2 : Cadre bâti
 - Thème 3 : Mobilité et déplacements
 - Thème 4 : Aménagements des espaces publics
- Conclusion et remerciements

FAITS SAILLANTS

Voici les faits saillants ressortis lors des échanges:

Groupe 1. Acteurs du domaine de l'aménagement

Thème 1 : Activités et vocations

Pour les acteurs du domaine de l'aménagement, la Ville a un rôle de premier plan dans la **définition des exigences** d'infrastructures routières et de transport collectif, les trames de rue, les types d'installation qu'on veut avoir (par ex. stationnement vélo, etc.).

Pour eux, la priorité est **de consolider le milieu de vie** et de créer une complémentarité entre l'existant et ce qui est projeté de développer dans le secteur Chaudière.

Thème 2 : Cadre bâti

L'implantation du **TOD étant le nœud dans le développement de ce secteur**, les participants recommandent de favoriser la **continuité du cadre bâti**, le **transport actif** et à faire la connexion avec le quartier de l'autre côté de l'avenue Le Gendre autant dans la continuité du cadre bâti que dans les zones piétonnières.

Il y a lieu de s'assurer que ce soit toujours facile pour tout le monde pour se rendre à la station du tramway.

Thème 3 : Mobilité et déplacements

Les acteurs du domaine de l'aménagement estiment que le **stationnement** est un élément important à considérer, non pas d'en prévoir un maximum, mais d'en optimiser le nombre et l'implantation afin de privilégier le **transport actif et collectif** et de diminuer les **îlots de chaleur**.

Ainsi, ils préconisent de prévoir un **ratio** inférieur à ce qui est pratiqué actuellement et s'assurer que le **stationnement en surface** ne soit pas un obstacle à la **convivialité des stations** ou dans les quartiers.

Ils trouvent que le **prolongement de la rue Mendel** jusqu'au boulevard du Versant-Nord est contreproductif parce que cela favorise le déplacement en voiture et va créer comme un nouvel axe de **circulation de transit** entre les secteurs de Chaudière et Pointe-de-Sainte-Foy, ce qui représente une préoccupation pour les résidents de ces quartiers, notamment Pie XII.

L'ajout de **liens cyclables** pour relier ces secteurs nord-sud favorisera la **mobilité durable**.

Les participants trouvent que le secteur, avec la présence de **pistes de vélo de montagne**, présente une opportunité pour faire du **plein air à proximité de la ville**.

Thème 4 : Aménagements des espaces publics

Pour les acteurs du domaine de l'aménagement, la protection des **milieux à valeur écosystémiques** est prépondérante. Ils préconisent de bonifier le projet par les aspects de **préservation**, de **régénération** et de **renforcement écosystémique**, en considérant

les éléments **fauniques** et **floristiques** du secteur qui représentent un écosystème exceptionnel.

Ils attirent l'attention à l'effet que l'aménagement du secteur, pour permettre l'implantation et le développement du réseau structurant, devrait être pensé de façon à préserver les **milieux naturels** et d'arrêter l'**étalement urbain**. Ainsi, ils trouvent que le TOD est à intégrer dans une ville existante, non pour créer une nouvelle ville et investir les milieux naturels.

Ils considèrent que, pour éviter l'étalement urbain, il y a un **changement de paradigme** en matière d'aménagement qui consiste à **renforcer les écosystèmes** existants dans des secteurs comme Chaudière qu'on veut développer et que ce renforcement nous fait bénéficier d'une **plus-value écologique**.

On insiste pour à privilégier les principes du **verdissement**, les constructions avec les **standards les plus élevés d'aménagement** et de **canopée**.

Pour ces acteurs, la Ville a l'obligation de veiller à la cohérence de ses interventions dans tous les projets touchant aux **milieux humides et hydriques**.

Groupe 2. Organismes du milieu

Thème 1 : Activités et vocations

Pour les acteurs des organismes du milieu, il est crucial de **revitaliser les petits commerces et autres services** dans le secteur (Mail Cap-Rouge et autres cafés, restaurants etc.) afin de permettre aux familles résidentes dans le quartier de faire leurs **courses de proximité**.

L'implantation du **Centre d'entretien et d'exploitation** (CEE) est plus indiquée à proximité de la zone haute technologie projetée. Quant à son **look architectural et esthétique**, il est à concevoir dans la perspective d'une **intégration dans le milieu**.

L'opportunité d'envisager une vocation résidentielle près des autoroutes les préoccupent en raison de la **nuisance sonore et de la pollution atmosphérique** actuellement présentes.

Enfin, pour la **gestion des eaux pluviales**, il est suggéré d'utiliser le **concept LID** (Low impact development) pour aider à concevoir l'implantation des zones, les vocations et les usages.

Thème 2 : Cadre bâti

Les représentants des organismes du milieu estiment que le **TOD** est bien défini en termes de répartition des vocations et des usages, toutefois, considérant que les alentours ne sont pas aussi bien définis, il y a lieu **d'éviter de penser chaque milieu en silo** et ils souhaitent qu'il y ait une **intégration harmonieuse et graduelle des gabarits** sur l'ensemble du territoire.

C'est l'occasion pour **revaloriser le Mail Cap-Rouge** par rapport aux bâtis à proximité tout en gardant et en préservant, sur boulevard Chaudière, la **zone tampon** entre le nord, où il est prévu une densité moyenne à forte, et le sud où la densité est faible.

L'interconnexion des secteurs de **Pointe-de-Sainte-Foy et Chaudière** est à développer en prenant des mesures pour **décourager le transit** à partir de Le Gendre ou Blaise Pascal.

Les participants sont préoccupés par l'augmentation des **surfaces minéralisées**. Pour éviter les **îlots de chaleur**, ils proposent d'envisager des solutions pour des **stationnements étagés**, de prévoir des **solutions écologiques** autour du nouveau quartier pour le protéger de la **nuisance sonore et de la pollution atmosphérique** et d'intégrer la **végétation** dans la vision d'aménagement pour maintenir un **bon indice de canopée**.

Thème 3 : Mobilité et déplacements

Les acteurs des organismes du milieu sont préoccupés par le **prolongement de la rue Mendel** parce qu'ils trouvent que cela va favoriser **l'augmentation du trafic** dans le secteur de Pointe-de-Sainte-Foy et, par là même va générer une incohérence vis-à-vis la volonté d'encourager l'usage des transports actifs et en commun notamment le tramway. C'est pourquoi, ils proposent d'ajouter et de bonifier ce prolongement par des **pistes cyclables** et des **liens piétons**.

Dans le TOD, combiné à des **accès actifs**, piétons et cyclistes, l'offre de **transports en commun** est à concevoir pour permettre de faire vivre tout le Cap-Rouge, non seulement pour **emprunter le tramway**, mais aussi pour **dynamiser les déplacements** et créer une **fluidité de circulation** sur tout le territoire.

Thème 4 : Aménagements des espaces publics

Les participants des organismes du milieu insistent sur la **mise en valeur des milieux naturels** et leur connectivité avec le projet ainsi que par la **préservation des milieux boisés**.

Pour eux, il est important de favoriser les **plantations d'arbres** et d'encourager l'implantation de **murs végétalisés** pour éviter la création des îlots de chaleur et protéger le secteur de la **nuisance sonore et de la pollution atmosphérique**.

La **préservation de l'environnement** passe aussi par, d'une part, une bonne **gestion des eaux pluviales** dans le nouveau secteur et, d'autre part, la **mise en valeur du marais Isabelle** par l'entremise d'un **sentier** qui part du parc Noirefontaine pour se rendre à Blaise Pascal.

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES

Voici les éléments mentionnés par les participants.

Groupe 1. Acteurs du domaine de l'aménagement

Activités et vocations

- La Ville a un grand rôle à jouer dans le développement du secteur, bien que ce soit le secteur privé qui s'en charge, et un rôle également dans les exigences

d'infrastructures routières et de transport collectif, les trames de rue, les types d'installation qu'on veut avoir, p. ex. stationnement vélo, etc.

- Donner la priorité à la consolidation du milieu de vie partout sur le territoire et considérer une complémentarité entre l'existant et ce qui est projeté de développer dans le secteur Chaudière.
- Éviter une compétition entre le Mail Cap-Rouge et le TOD et penser aux conséquences sur la survie des commerces qui vont s'y trouver.

Cadre bâti

- Développement résidentiel : dans le TOD ne prévoir aucune résidence unifamiliale à distance de marche raisonnable des arrêts du tramway.
- Il y a lieu de penser de faire la connexion avec le quartier de l'autre côté de l'avenue Le Gendre autant dans la continuité du cadre bâti que dans les zones piétonnières.
- L'ampleur du secteur TOD devrait se retrouver dans tous les secteurs résidentiel et commercial pour favoriser la continuité du cadre bâti, la perméabilité, le transport actif, s'assurer que ce soit toujours facile pour tout le monde pour se rendre à la station.

Mobilité et déplacements

- Pour les stationnements, prévoir un ratio inférieur à ce qui est pratiqué actuellement, p. ex. un stationnement par unité de logement, ce qui va permettre de privilégier le transport actif et collectif dans la majorité des déplacements et s'assurer que le stationnement en surface ne soit pas un obstacle à la convivialité des stations.
- Prévoir, à l'entrée du quartier, des stationnements concentrés et en souterrain ou en étages pour favoriser la marche et le transport actif à l'intérieur du quartier.
- Thématiques du TOD : préoccupations concernant le concept d'aménagement, comprendre la distinction entre les deux types de stations, Chaudière et Terminus (Chaudière, c'est le TOD, il n'y aura donc aucun stationnement incitatif, tandis que le Terminus, c'est technique, c'est là où seront les stationnements incitatifs).
- À considérer côté Le Gendre, la réduction des stationnements favorise les transports collectifs et actifs.
- La création d'une nouvelle rue pour prolonger la rue Mendel jusqu'au boulevard du Versant-Nord est contreproductive parce que ça favorise le déplacement en voiture et ça ne favorise pas la mobilité durable. Il faudrait penser plus à des liens cyclables pour relier ces secteurs nord-sud.
- Il y a des préoccupations concernant la circulation de transit pour les résidents des secteurs Pie-XII et Pointe-de-Sainte-Foy pour s'assurer que ce nouvel axe projeté ne soit pas utilisé comme axe de transit.
- Plein air : présence de pistes de vélo de montagne qui ne sont pas officielles, qui sont faites par les gens du quartier pour faire du transport actif, c'est une opportunité pour la Ville de Québec de faire du plein air à proximité de la ville.
- Éviter l'exemple du parc de la Montagne-des-Roches (Charlesbourg) où il y avait des pistes de vélo de montagne qui ont disparues avec le développement. Cette opportunité d'infrastructure « naturelle » dans un parc vient le différencier d'un parc standard et elle peut être mixée à des sentiers pédestres.

Aménagements des espaces publics

- Privilégier les principes du verdissement, les constructions ayant les standards les plus élevés d'aménagement, de canopée.
- Éviter de ravager les milieux à valeur écosystémique en bonifiant le projet par les aspects de préservation, de régénération et de renforcement écosystémique, en considérant les éléments fauniques et floristiques du secteur qui représentent un écosystème exceptionnel.
- Ne pas utiliser un outil structurant pour justifier la déforestation et le retrait des boisés, le réseau structurant devrait permettre de préserver des milieux et d'arrêter l'étalement urbain.
- Préoccupation concernant le risque d'incohérence entre le Programme de restauration des milieux humides et hydriques dans le secteur Chaudière, qui consiste à augmenter la surface des milieux humides et déminéraliser les stationnements (programme subventionné par la Ville), avec le projet où on va possiblement augmenter les stationnements, ce qui engendrerait une fragmentation des milieux naturels.
- La majorité des milieux qui vont être investis par le TOD sont naturels. Quand un boisé se trouve au sein de la Ville, les gens y vont pour se protéger des canicules. Faire un TOD dans ces endroits, c'est comme faire marche arrière. Un TOD est conçu pour réduire les émissions à effet de serre et normalement intégré dans une ville existante et non pas pour créer une nouvelle ville.
- De même, un tramway e'est conçu pour desservir une communauté locale existante et non pour favoriser un étalement urbain.
- Les pistes de vélo de montagne sont dans un milieu naturel, les gens y vont pour être près de la nature, dans un milieu sauvage et non avec des infrastructures.
- Éviter de concentrer tout développement exclusivement sur les besoins humains en considérant les écosystèmes et leur complexité, parce que la vulnérabilité de la communauté dépend de la fragilité des écosystèmes.
- Prendre conscience que l'étalement urbain est défini par les humains de façon arbitraire. ça Il définit les limites administratives à l'intérieur desquelles se trouvent des boisés que l'on choisit de raser. Il y a un changement de paradigme en matière d'aménagement que l'on souhaite développer et qui consiste à renforcer les écosystèmes existants dans des secteurs comme Chaudière et ce renforcement nous fait assurément bénéficier d'une plus-value écologique.

Groupe 2. Organismes du milieu

Activités et vocations

- Revitaliser le Mail Cap-Rouge pour permettre aux familles du quartier à continuer à faire leurs courses de proximité.
- Il est crucial de revitaliser les petits commerces et autres services (café, restaurants etc.) dans le secteur pour permettre aux familles résidentes dans le quartier de faire leurs courses à pied et aux futurs travailleurs dans le nouveau secteur de participer à la vie économique locale en trouvant de quoi satisfaire leurs besoins (restauration ou autres services).

- Bien réfléchir à l'implantation du Centre d'entretien et d'exploitation (CEE) pour qu'il soit loin des maisons de l'avenue Le Gendre et l'implanter à proximité de la zone haute technologie projetée serait plus indiqué.
- Veiller à définir un look architectural et esthétique au CEE pour bien l'intégrer dans le milieu.
- Ajouter du résidentiel dans la vocation des terrains de l'Ilot Mendel qui ont été décontaminés pour un usage commercial.
- Le projet étant près des autoroutes, la **nuisance sonore et la pollution atmosphérique** actuellement présentes représentent une préoccupation quant à l'opportunité d'envisager une vocation résidentielle à cet endroit.
- Pour la gestion des eaux de ruissellement dans le projet, suggérer d'utiliser le concept LID (Low impact development) permettra d'aider à concevoir l'implantation des zones, les vocations et les usages.

Cadre bâti

- Veiller à l'harmonisation des gabarits aussi bien dans le secteur projeté (TOD) que pour le reste du territoire et à la revalorisation du Mail Cap-Rouge par rapport aux bâtis des alentours.
- Garder et préserver sur boulevard Chaudière la zone tampon entre le nord (projet présenté, le TOD etc. où il est prévu une densité moyenne à forte) et le sud (quartier résidentiel, maisons unifamiliales, etc. où la densité est faible) et où il faut considérer la sécurité des résidents, piétons et cyclistes en concevant une rue ou un boulevard convivial et sécurisant pour tous les usagers.
- Au secteur nord de Chaudière, préoccupation d'une augmentation d'une surface très minéralisée puisqu'aux stationnements existants (Décathlon, Ikea) vont s'ajouter les stationnements du Terminus et du Centre d'entretien et d'exploitation.
- Pour éviter les îlots de chaleur, envisager des solutions pour diminuer les surfaces minéralisées en optant pour des stationnements étagés, p. ex. au-dessus du Centre d'entretien ou, par entente, avec Ikea et Décathlon.
- Considérer et intégrer la végétation dans la Vision d'aménagement pour maintenir un bon indice de canopée et éviter les îlots de chaleur.
- Arrimer la réglementation avec la nouvelle vision pour intégrer tout le secteur aux hauts standards d'une urbanisation écologique et à une bonne qualité de vie.
- Prévoir des solutions écologiques autour du nouveau quartier pour le protéger de la nuisance sonore et de la pollution atmosphérique (murs végétalisés, etc.).
- En référence à l'agriculture urbaine, inciter les promoteurs des nouveaux édifices à implanter des toits verts.
- Préoccupation quant à la disproportion entre le Cap-Rouge actuel, connu comme « ville en harmonie avec la nature », et le TOD de densité moyenne à forte.
- Prévoir dans le TOD, qui intègre l'interconnexion des secteurs de Pointe-de-Sainte-Foy et Chaudière, des mesures pour décourager le transit à partir de Le Gendre ou Blaise Pascal.
- Penser à une mixité des usages aux alentours du TOD, lequel est bien défini en termes de répartition des vocations et des usages, afin d'éviter de penser chaque milieu en silo et ainsi créer des milieux de vie attractifs et dynamiques dans ce territoire.

Mobilité et déplacements

- Préoccupation pour le prolongement des voies automobiles par la rue Mendel qui va favoriser l'augmentation du trafic dans le secteur de Pointe-de-Sainte-Foy (risque d'augmentation des accidents et de la pollution), ceci semble incohérent avec la volonté d'encourager l'usage des transports actifs et en commun notamment le tramway.
- Dans le TOD, ce qui est prévu pour l'interconnexion des secteurs de Chaudière et Pointe-de-Sainte-Foy, prendre des mesures pour encourager l'usage des transports actifs et en commun, notamment le tramway, pour décourager le transit automobile à partir de Le Gendre ou Blaise Pascal.
- Pour le prolongement de Mendel, ajouter et bonifier par des pistes cyclables et des liens piétons.
- Parc-O-bus Pointe-de-Sainte-Foy : penser à d'autres aménagements possibles pour éviter la « mer » de stationnements, à l'instar du projet de Mac, Quartier des Lumières à Montréal, où l'on prévoit des stationnements souterrains.
- Prévoir des accès actifs, piétons, cyclistes, transport en commun, pour permettre une fluidité de circulation sur le secteur projeté, mais aussi avec le reste de Cap-Rouge.
- Proposer une offre de transport en commun pour tout le territoire de Cap-Rouge aussi bien pour se rendre dans le nouveau secteur projeté, que pour emprunter le tramway et pour dynamiser les déplacements pour faire ses courses dans les commerces et autres services locaux.

Aménagements des espaces publics

- Mettre en valeur le marais Isabelle par l'entremise d'un sentier qui part du parc Noirefontaine pour se rendre à Blaise Pascal.
- Mettre en valeur les milieux naturels
- Favoriser les plantations d'arbres pour éviter ou diminuer la création des îlots de chaleur et maintenir un bon indice de canopée.
- Prévoir une gestion des eaux pluviales qui préserve l'environnement.
- Préoccupation quant à la connectivité du projet avec les milieux naturels : se donner les moyens pour assurer cette connectivité (p. ex. les liens hydrologiques, etc.) et préserver les milieux boisés.
- Encourager l'implantation de murs végétalisés autour du nouveau quartier pour le protéger de la nuisance sonore et de la pollution atmosphérique.